



1188 Gimel, le 10 novembre 2020

MUNICIPALITE
DE GIMEL

Présentation du budget pour l'année 2021 au Conseil communal de Gimel lors de sa séance du 4 décembre 2020

Monsieur le Président,

Mesdames les conseillères, Messieurs les conseillers,

Introduction

Lors de sa séance du 6 octobre 2020, la Municipalité, en collaboration avec la boursière communale, établissait son budget 2021. Celui-ci a été validé lors de sa séance du 13 octobre 2020.

Cette année le budget a été élaboré avec quelques incertitudes liées à la crise que nous vivons actuellement. Quels seront les effets sur les recettes fiscales, le chômage, les entreprises etc. ?

Pour l'instant, nous constatons que l'impact sur les comptes est relativement limité pour notre commune, mais qu'en sera-t-il l'année prochaine ?

Le budget présente un total de charges de Fr. 11'654'751.00 pour un total de revenus de Fr. 11'279'657.00, soit un déficit de Fr. 375'094.00, comprenant un amortissement du patrimoine administratif de Fr. 947'400.00, une attribution aux fonds de réserves de Fr. 15'000.00 et une attribution aux financements spéciaux de Fr. 116'876.00 pour l'équilibre des services déchets, eau.

Cette année, le compte épuration prévoit un résultat déficitaire qui sera compensé par un prélèvement de Fr. 51'599.- sur le compte de réserve.

La marge d'autofinancement est prévue à Fr. 636'583.00 et les amortissements hypothécaires prévisibles pour 2021 à Fr. 738'967.00.

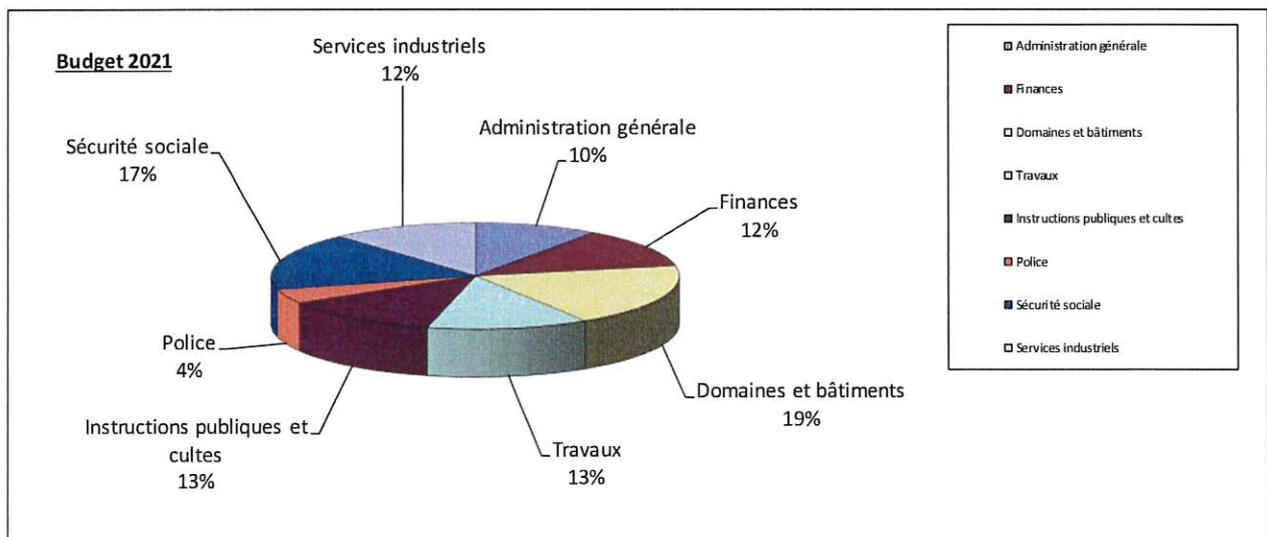
Dès lors, la marge d'autofinancement budgétisée ne devrait pas couvrir les amortissements hypothécaires en 2021. Un léger excédent de liquidités des années antérieures nous permettra d'absorber éventuellement cette différence sur 2021. Néanmoins, nous rappelons qu'ils doivent être normalement couverts par la marge d'autofinancement afin de garantir la pérennité des investissements.

Détail des charges



Commune de Gimel

	Budget 2021		Budget 2020		Comptes 2019	
Administration générale	1'147'419.00	9.85%	1'171'940.00	10.20%	1'150'673.60	9.63%
Finances	1'412'997.00	12.12%	1'288'321.00	11.22%	1'511'638.19	12.65%
Domaines et bâtiments	2'217'052.00	19.02%	2'135'766.00	18.60%	2'566'820.25	21.47%
Travaux	1'496'318.00	12.84%	1'740'119.00	15.15%	1'268'251.69	10.61%
Instructions publiques et cultes	1'477'357.00	12.68%	1'408'157.00	12.26%	1'436'465.80	12.02%
Police	520'816.00	4.47%	489'848.00	4.27%	502'973.30	4.21%
Sécurité sociale	2'027'024.00	17.39%	1'913'741.00	16.66%	2'122'487.70	17.76%
Services industriels	1'355'768.00	11.63%	1'336'548.00	11.64%	1'171'071.71	9.80%
Totaux	11'654'751.00	100.00%	11'484'440.00	100.00%	11'730'382.24	98.14%
<i>Bénéfice</i>	-	0.00%	-	0.00%	222'705.36	1.86%
Totaux	11'654'751.00	100.00%	11'484'440.00	100.00%	11'953'087.60	100.00%

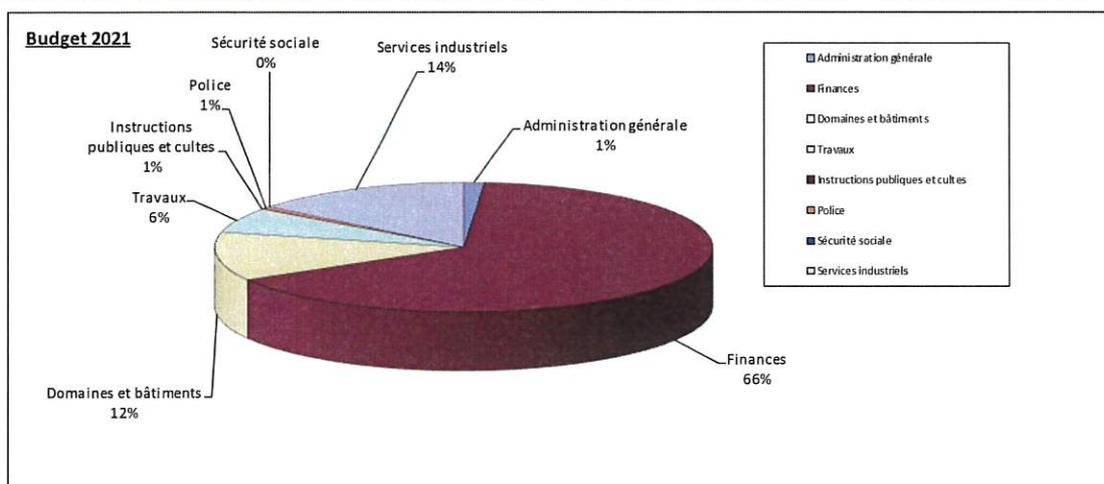


Détail des revenus



Commune de Gimel

	Budget 2021		Budget 2020		Comptes 2019	
Administration générale	148'700.00	1.28%	151'760.00	1.32%	153'619.10	1.29%
Finances	7'369'510.00	63.23%	7'268'054.00	63.29%	7'555'187.45	63.21%
Domaines et bâtiments	1'366'884.00	11.73%	1'360'445.00	11.85%	1'938'851.99	16.22%
Travaux	704'719.00	6.05%	819'960.00	7.14%	735'684.45	6.15%
Instructions publiques et cultes	8'344.00	0.07%	8'500.00	0.07%	8'399.30	0.07%
Police	72'500.00	0.62%	72'500.00	0.63%	75'807.85	0.63%
Sécurité sociale	-	0.00%	-	0.00%	33'337.65	0.28%
Services industriels	1'609'000.00	13.81%	1'520'000.00	13.24%	1'452'199.81	12.15%
Totaux	11'279'657.00	96.78%	11'201'219.00	97.53%	11'953'087.60	100.00%
Perte	375'094.00	3.22%	283'221.00	2.47%	0.00%	0.00%
Totaux	11'654'751.00	100.00%	11'484'440.00	100.00%	11'953'087.60	100.00%

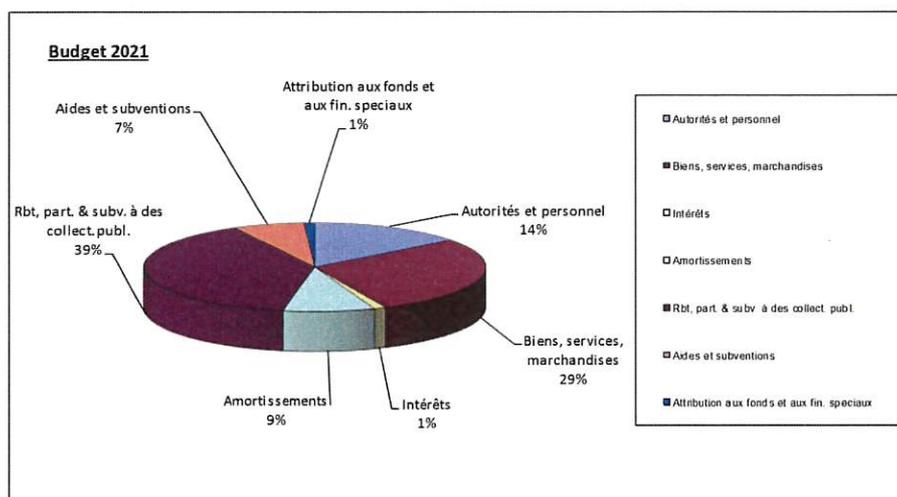


Structure des charges



Commune de Gimel

	Budget 2021		Budget 2020		Comptes 2019	
Autorités et personnel	1'701'531.00	14.60%	1'727'931.00	15.05%	1'666'209.95	14.20%
Biens, services, marchandises	3'335'609.00	28.62%	3'445'427.00	30.00%	2'911'592.12	24.82%
Intérêts	130'323.00	1.12%	139'783.00	1.22%	146'289.95	1.25%
Amortissements	1'007'400.00	8.64%	991'800.00	8.64%	1'344'055.02	11.46%
Rbt, part. & subv. à des collect. publ.	4'577'362.00	39.27%	4'450'697.00	38.75%	4'705'492.55	40.11%
Aides et subventions	785'650.00	6.74%	610'587.00	5.32%	546'987.95	4.66%
Attribution aux fonds et aux fin. spéciaux	116'876.00	1.00%	118'215.00	1.03%	409'754.70	3.49%
Totaux	11'654'751.00	100.00%	11'484'440.00	100.00%	11'730'382.24	100.00%

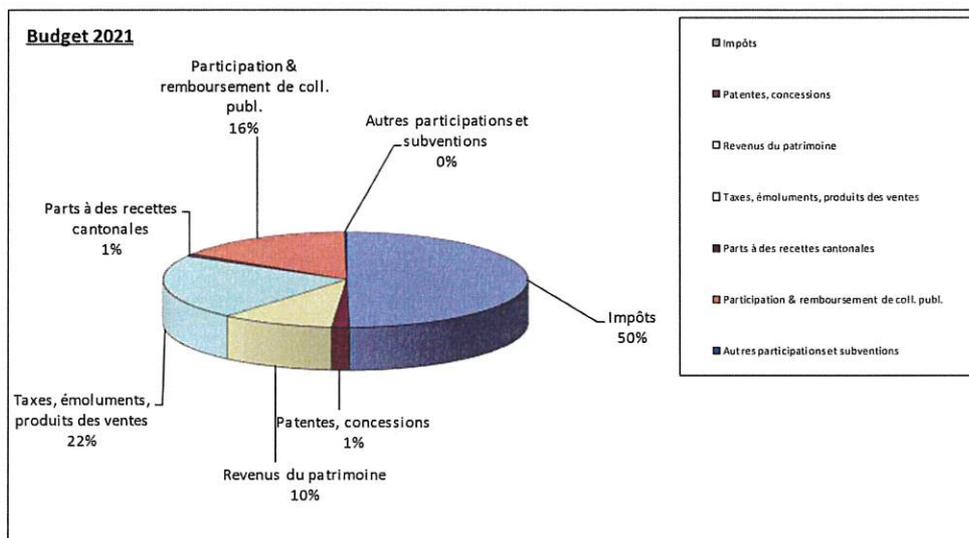


Structure des revenus



Commune de Gimel

	Budget 2021		Budget 2020		Comptes 2019	
Impôts	5'585'000.00	49.51%	5'468'800.00	48.82%	5'592'993.12	46.79%
Patentes, concessions	177'000.00	1.57%	165'000.00	1.47%	153'950.20	1.29%
Revenus du patrimoine	1'111'204.00	9.85%	1'110'205.00	9.91%	1'352'159.33	11.31%
Taxes, émoluments, produits des ventes	2'469'200.00	21.89%	2'438'060.00	21.77%	2'409'700.61	20.16%
Parts à des recettes cantonales	100'000.00	0.89%	150'000.00	1.34%	120'076.25	1.00%
Participation & remboursement de coll. publ.	1'765'910.00	15.66%	1'697'754.00	15.16%	2'051'360.34	17.16%
Autres participations et subventions	19'744.00	0.18%	171'400.00	1.53%	27'224.95	0.23%
Prélèvement sur les fonds	51'599.00	0.46%		0.00%	245'622.80	2.05%
Totaux	11'279'657.00	100.00%	11'201'219.00	100.00%	11'953'087.60	100.00%



Impôts

Les impôts (comptes 210) ont été calculés sur la base des prévisions fiscales au 31 août 2020 au taux de 74.5 et tiennent compte d'une provision pour baisse d'entrées fiscales en raison de la crise sanitaire. En effet, plusieurs paramètres comme l'instabilité financière des entreprises, le nombre de bénéficiaires RHT, l'augmentation des déductions sociales (primes LAMal, frais de garde et contribuables modestes) liées à la stratégie fiscale cantonale 2020-2023 auront certainement un impact non chiffrable à ce jour. Toutefois, nous avons constaté une stabilité des personnes bénéficiant du chômage à Gimel entre août 2019 et août 2020.

Rappelons également la convention signée entre l'Etat et les communes, relative à la compensation financière des effets de l'entrée en vigueur anticipée de la Réforme de

l'imposition des entreprises (RIE III). En 2020, un montant de Fr. 31.8 millions a été reversé aux communes sur la base des rendements des impôts sur le bénéfice des personnes morales. Pour Gimel, cela représentait un montant d'env. Fr. 15'200.0 et il a été tenu compte du même montant pour le budget 2021.

Péréquation directe - Cohésion sociale

Pour 2021, le système de péréquation intercommunale (comptes 220) prévoit un solde net en notre faveur de Fr. 317'614.00.

Nous alimentons le fonds à raison de 19.65 points d'impôt, soit la somme de Fr. 1'301'697.00.

La redistribution du fonds de péréquation intercommunal est répartie selon les critères suivants :

- La couche population de Fr. 561'108.00 répartie de manière progressive en fonction du nombre d'habitants.
- La couche solidarité de Fr. 804'270.00 répartie en fonction de la capacité financière de chaque commune par rapport à la moyenne cantonale.
- Les dépenses thématiques de Fr. 253'932.00 couvrant les charges spécifiques aux domaines des « transports et routes » et « forêts », réparties à hauteur de 72% des dépenses réelles dépassant les plafonds fixés pour chacune des dépenses (8 points d'impôts pour les routes et transports et 1 point d'impôts pour les forêts).

La base de calcul de ces montants prend en compte les rendements d'impôts 2019 et les diverses mesures découlant de l'accord des négociations financières entre l'Etat et les communes (Protocole d'accord signé en 2013). Les chiffres définitifs ne seront connus qu'en septembre 2022.

Selon le système péréquatif en vigueur (comptes 720), il est prélevé le 50% des droits de mutation, gains immobiliers et successions et 30% de l'impôt sur les frontaliers en faveur de l'Etat, représentant un montant budgétisé pour 2021 à Fr. 249'130.00.

Le montant de notre participation à la cohésion sociale est de Fr. 1'015'784.00 (15.33 points d'impôts) pour un total de charges estimées pour le Canton à Fr. 815'872'100.00 pour 2021.

Ecoles

Les frais scolaires (comptes 510 et 520) découlent du budget de l'ASSAGIE.

Pour 2021, notre participation s'élèvera à Fr. 1'409'621.00, contre Fr. 832'300.00 de revenus locatifs (classes et salle de sports), ainsi qu'une rétrocession pour le centre des jeunes de Fr. 100'300.00, ce qui représente une charge nette de 477'021.00 pour un total de 306 élèves gimelans. La location du Marais III a été ajustée en fonction des coûts de construction admis par l'Assagie. D'autre part, une provision de Fr. 18'000.00 a été enregistrée afin d'anticiper l'augmentation potentielle du nombre d'élèves et d'habitants lors du décompte final de 2021.

Associations intercommunales

Notre participation au groupement SDIS Etraz-Région (comptes 650) augmente légèrement avec un coût de Fr. 34.50 par habitant. Cette augmentation est notamment liée à l'engagement d'un deuxième officier permanent, ainsi qu'à la nouvelle construction de la caserne d'Aubonne qui s'achèvera en septembre 2021.

Compte tenu que les pompiers miliciens n'ont plus suffisamment de temps à consacrer aux tâches à accomplir dans l'organisation du SDIS, celles-ci doivent être assumées par du personnel fixes.

En contrepartie, nous recevons une location de Fr. 22'500.00 pour la mise à disposition des locaux du service du feu, calculée en fonction des m² mis à disposition.

Les coûts liés à la protection civile (comptes 660) restent stables pour 2021.

Au niveau du Groupement forestier de la Saubrette, les coûts de notre participation sont compris dans le poste forêts (comptes 320) et comprennent principalement les frais liés aux tâches et au salaire du garde forestier.

Sécurité Sociale

Nous devons noter une augmentation importante de notre participation au réseau Ajema, accueil de jour des enfants Morges-Aubonne (cpte 710), qui est budgétisée à Fr. 667'940.00 contre Fr. 490'990.00 pour 2020, soit une progression de 36 %.

Ménage communal

Les autres charges liées à l'exploitation du ménage communal et les frais d'entretien des bâtiments, de la forêt et autres installations sont évalués de manière pragmatique. Les services industriels (eau-gaz) sont bénéficiaires.

Le service 450, « ordures ménagères et déchets », présente une attribution au fond de réserve de Fr. 21'832.00. En fonction des comptes 2020, une révision du montant de la taxe déchet pourrait être envisagée.

Service des « routes » : la situation sanitaire de 2020 ne nous a pas permis d'entreprendre la réfection des routes telle que présentée dans notre budget 2020. L'année prochaine s'annonçant encore difficile, il a été prévu un montant net de Fr. 200'000.00 dans l'espoir de pouvoir commencer quelques chantiers. Le système péréquatif sera utilisé dans la mesure des possibilités offertes au moment des décomptes et les travaux se feront en fonction de nos liquidités.

Conclusion

Les revenus ne permettent pas de faire des excès et nous devons maintenir notre vigilance sur le long terme afin de pouvoir renouveler nos installations dans de bonnes conditions. Le développement de la population attendue depuis quelques années, notamment avec le quartier du Closez à l'Orbannaz, commence à produire quelques effets sur les finances de notre commune.

Le budget 2021 a été remis à la commission des finances pour étude. La Municipalité reste bien entendu à votre disposition pour toutes questions complémentaires que vous pourriez désirer.

La Municipalité demande au Conseil d'accepter le budget 2021 tel que présenté avec, aux recettes un montant de Fr. 11'279'657.00 et aux dépenses la somme de Fr. 11'654'751.00, soit un excédent de charges de Fr. 375'094.00.

Philippe Rezzonico

Municipal des finances

Au nom de la Municipalité :

La Syndique :

Sylvie Judas

La Boursière :

Pascale Ducret



Commentaires sur les comptes du budget 2021 :

- 110/3517.00 **Participation entr. Transport public :**
 Inclus, un solde à payer de notre participation au programme de réorganisation des transports publics prévu initialement sur 5 ans pour un montant total de Fr. 155.00 par habitant. En 2021, un montant de Fr. 8'000 a été budgétisé correspondant au solde encore dû.
- 151/3011.00 **Bibliothèque, traitement du personnel :**
 Mme Juillerat prendra sa retraite au 30 juin 2021. Le poste sera reconduit avec une augmentation de taux afin de pallier à la diminution du nombre de bénévoles.
- 152/3513.00 **Participation cantonale école de musique :**
 2300 habitants à Fr. 9.50
- 220/4520.00 **Participation des communes (péréquation) :**
 Couche population : Fr. 561'108.00
 Couche solidarité : Fr. 804'270.00
 Dépenses thématiques : Fr. 253'932.00
- 350 **Collège du Martinet :**
 Le centre des jeunes a été transféré au collège du Martinet à la rentrée scolaire d'août 2020. Les frais de conciergerie et d'entretien du bâtiment sont liés à cette nouvelle utilisation du bâtiment.
- 351/4271.01 **Loyer amort./intérêts Groupement scolaire :**
 Cessation de la participation pour le collège du Marais I intervenue en 2020, celle du Marais II interviendra à son échéance en 2024
- 353/4271.04 **Loyer UAPE :**

Le nombre de places d'accueil a été augmenté, ainsi que les surfaces mises à disposition.

- 354/3141.00 **Réparation et entretien des immeubles Marais III :**
Y compris les frais de nettoyage des classes et des vitres par l'entreprise CTA pour environ Fr. 40'000.00, ainsi que la désinfection des locaux budgétisée pour une année, à réévaluer en fonction de l'évolution de la pandémie liée à la Covid-19.
- 355/3141.00 **Réparation, entretien des locaux Grande Salle :**
Changement sol grande salle et foyer.
- 358/3141.25 **Entretien bâtiment cantine :**
Il est prévu la pose d'une paroi de séparation afin de subdiviser la cantine en plusieurs salles.
- 440/3145.01 **Entretien terrains de sport :**
Le poste inclut l'installation de luminaires fournis par le FC Gimel-Bière
- 460/3156.00 **Step, entretien équipement et matériel :**
Divers travaux dont changement programme de gestion de la step.
- 460/3191.01 **Taxe financement micropolluants :**
Financement national pour l'équipement d'une centaine de stations d'épuration permettant d'éliminer les micropolluants. La taxe est fixée à Fr. 9.00 par habitant et par an, calculée pour Gimel sur 2300 habitants
- 460/4811.00 **Prélèvement sur financement spéciaux égouts :**
Le service égouts étant déficitaire au budget 2021, il est prévu de prélever dans les réserves le montant nécessaire à l'équilibre du service.

- 650/3521.01 **Participation SDIS Etraz-Région**
2238 habitants à Fr. 34.50, selon budget du SDIS, décalage d'une année sur le nombre d'habitants
- 660/3521.02 **Participation PC région Morges :**
2238 habitants à Fr. 20.641
- 710/3654.00 **Réseau Ajema :**
Coût en hausse pour 2021 avec l'ouverture de 15 places supplémentaires à Gimel.
- 810/3156.02 **Entretien du matériel de pompage :**
Remplacement d'une seconde pompe qui n'a pu être réalisée en 2020, première pompe remplacée en 2019
- 820/3143.03 **Entretien éclairage publique :**
Remplacement prévu en 2021 des luminaires du Moulinet et de la rue Billard.

